

Direction Générale de l'Architecture

Service des Sites
Perspectives et paysages

Palais Royal, le

19

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Education Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la commission départementale des sites dans sa séance du 20 novembre 1946

ARRÊTÉ :

Article Ier. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de la Gironde l'ensemble formé à Floirac par les coteaux boisés et comprenant les neuf propriétés suivantes :

- domaine de "Sibirol" ou de "la Mouleyre"
- domaine de "La Haye"
- domaine de l'Observatoire"
- domaine de "la Roche" Blanche" ou de "Plaçan"
- domaine "le Castel" ou la "Souïs"
- domaine "le Phénix" ou "Guitre"
- domaine de "la Montagne"
- domaine de "La Cruz"
- domaine de "Belsito" ou le "Clozet"

Parcelles cadastrales visées

section A - domaine de "Sibirol" parcelles 565 à 58I.586 à 607.6II à 62I.
 domaine de "la Haye" parcelles 50I à 505.
 domaine de l'Observatoire parcelles 506 à 513.
 domaine de "Plaçant" - parcelles 464 à 472.
 domaine "le Castel" - parcelles 433.434.437.
 domaine "Guitre" - parcelles 419 à 429.43I et 432.
 domaine de "la Montagne" - parcelles 319 à 333.393 à 409.438 à 449.
 domaine de "La Cruz" - parcelles 368.369.37I à 390.
 domaine "le Clozet" - parcelles 300 à 302.306.310 à 318.334 à 342.39I à 392.

• / ...

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture au maire de la commune de Floirac et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

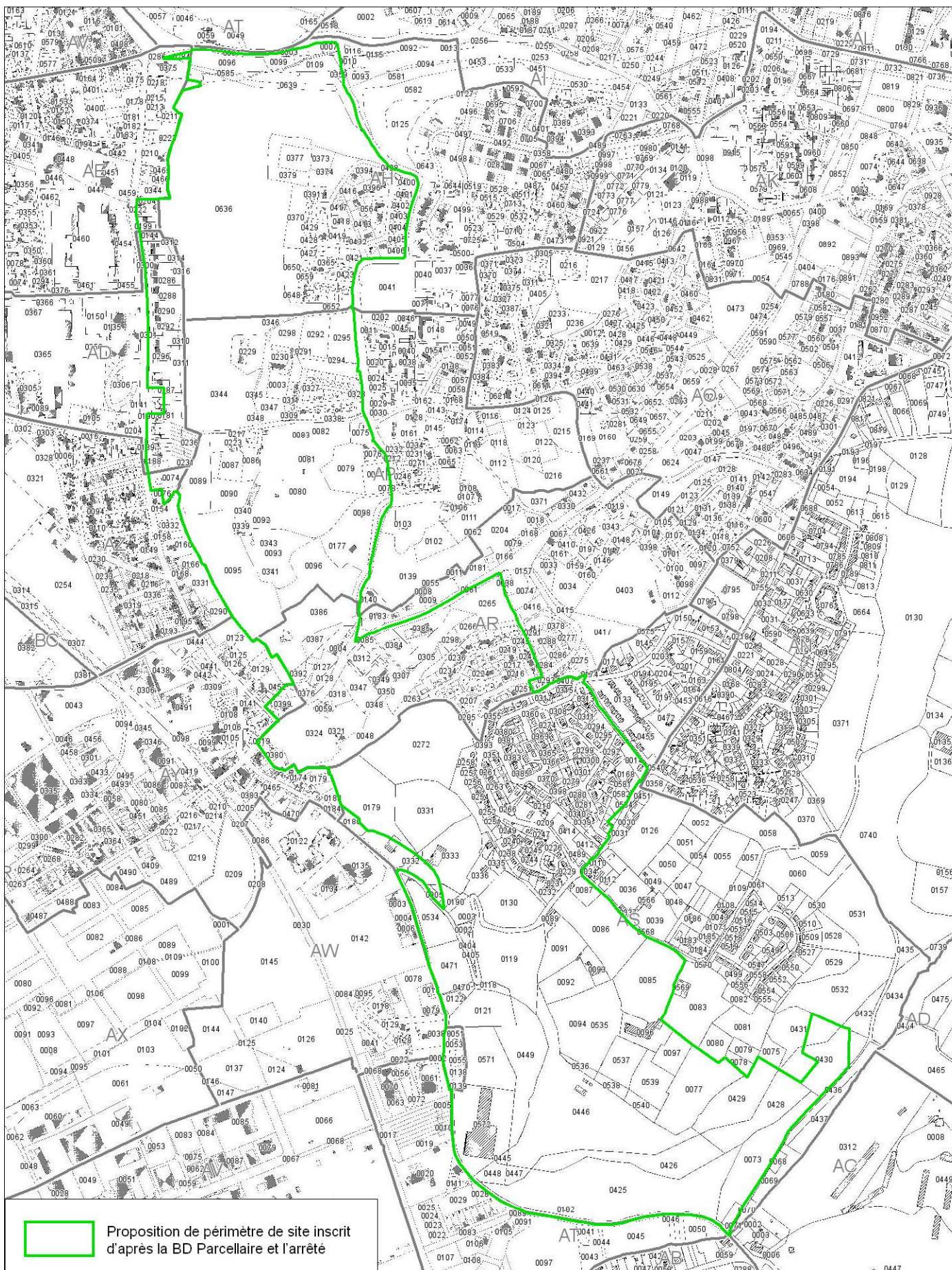
Arrêté à Paris le 14 Janvier 1961

14 JAN 1961

Jules
Jules Wally



Côteaux boisés



Échelle: 1/1 000